



Application du jugement de divorce

Par **coline2306**, le **28/12/2009** à **10:55**

bonjour,

je suis divorcée depuis 2003 , tout se passait bien jusqu'à ce que mon ex mari se remette avec qq un qui ne veut pas que notre fille vienne chez eux. Donc tous les 15 j et encore ! mon ex mari vient chercher sa fille et l'emmene chez sa grand mere. Depuis octobre notre fille n'est pas allée dormir chez son pere et n'a pas vu sa demi soeur qui est née fin octobre.

Elle n'a plus de chambre prévue pour elle chez son pere depuis qu'ils ont emmenagé dans une nouvelle maison , ma fille dort sur un clic clac car son pere a rangé son lit au grenier. De plus son pere ne l'a pas pris en vacances de l'année 2009, vient la chercher du samedi au dimanche et encore ! contrairement à ce qui avait été noté dans le jugement de divorce (du vendredi au dimanche).

Que puis je faire pour intervenir juridiquement sans que j'ai de gros frais et que ma fille ne souffre plus du manque de temps passé chez son pere?

je vous remercie beaucoup de votre reponse. Cordialement.

Par **jeetendra**, le **28/12/2009** à **11:08**

[fluo]CIDFF DU DOUBS[/fluo]
Espace associatif Simone de Beauvoir 14, rue Violet
25000 BESANCON

Téléphone : 03 81 83 48 19

Bonjour, contactez cette association à Besançon, ils tiennent des permanences juridiques et pourront vous aider à faire valoir vos droits de mère, bonne fete de fin d'année à vous.